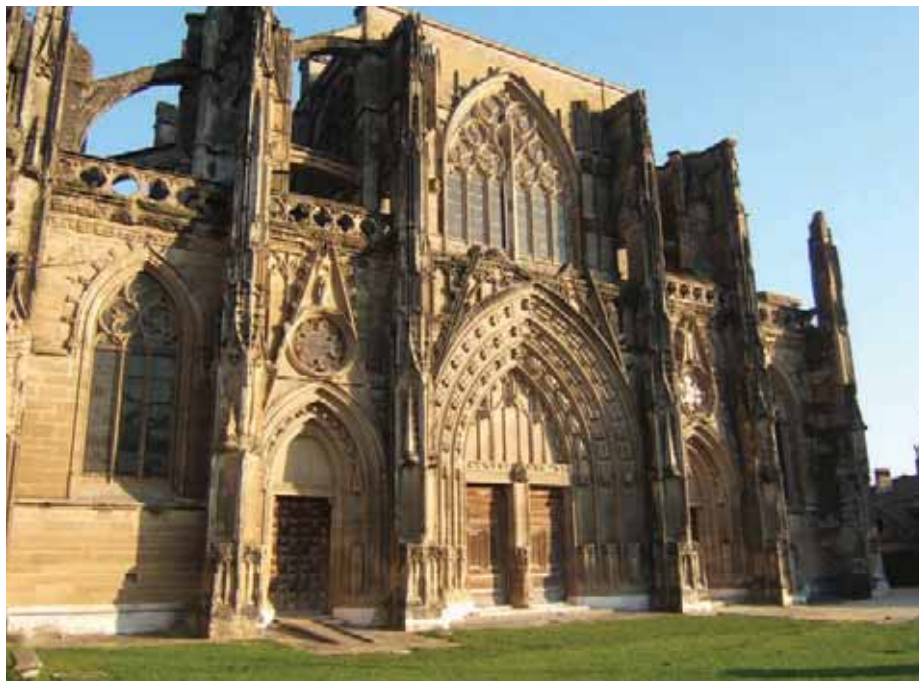


[LES PAYS]

Espaces de projets, de soli

Environ 350 Pays maillent le territoire français. Les Pays, territoires de projet, sont une instance de réflexion pour les collectivités et permettent une démarche participative. Pourtant, dans le cadre de la réforme de l'Etat, le gouvernement avance leur disparition.



Denis Gournele

Portail de l'église abbatiale de Saint-Antoine-l'Abbaye (XII^e-XV^e siècles), dans le Pays du Sud-Grésivaudan, en Isère, entre Grenoble et Valence.

Fédération d'acteurs, les Pays sont un espace de projet, de solidarité, de cohésion. Créés pour assurer le développement de nos territoires et apporter des services à la population, ils sont un espace de réflexion qui permet de favoriser l'anticipation des enjeux, en associant l'ensemble des acteurs d'un même territoire. Ils apportent une vision au-delà de l'intercommunalité, pour le développement rural et les relations ville-campagne.

Pourtant, le rapport « Pour un big bang territorial », adopté à l'unanimité

par la commission des lois de l'Assemblée nationale, propose de réduire le nombre de collectivités et préconise notamment la suppression progressive des Pays.

Outil pour les Régions

Or, pour Gwénaél Doré, directeur de l'APFP¹, « les Pays n'appartiennent pas au mille-feuille administratif ! » Ainsi, nombreux sont ceux qui, comme André Martin, président du Pays des Mauges, dans le Maine-et-Loire, ne sont pas

inquiets quant à l'avenir du leur. « Le Pays est l'outil de la mise en cohérence, le côté opérationnel étant confié aux communautés de communes. Il existait avant les lois, il existera aussi après ! »

La Bretagne est une terre propice à la coopération : les 21 Pays couvrent l'intégralité du territoire régional. Dès les années 1960, les différents acteurs du territoire ont compris qu'il n'y avait pas d'avenir pour son développement sans coopération. Les Pays bretons correspondent à des territoires vécus, des réalités historiques.

Les Pays sont aussi reconnus sur le plan institutionnel en Bretagne, affirme Loranne Bailly, directrice de l'Aménagement et des Politiques Territoriales au Conseil régional. Ainsi, la Région a-t-elle choisi de contractualiser avec chacun d'eux pour mettre en œuvre sa stratégie de développement local. Les territoires sont en mutation, la Bretagne est une région très attractive : 430 000 habitants supplémentaires sont attendus à l'horizon 2030 (source INSEE).

Apporter de la valeur ajoutée

Le Conseil régional engage donc une réflexion pour répondre aux besoins de

Rappel des textes

◆ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, dite Loi Pasqua : un pays désigne un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale.

◆ Loi du 25 juin 1999, dite Loi Voynet : le pays, véritable territoire de projet fondé sur une volonté locale, a pour but d'instaurer une solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains, d'étendre les compétences et coopérations sur des territoires homogènes de développement, et des populations plus grandes que les nombreuses intercommunalités.

Comité pour la réforme des collectivités locales

Installé par Nicolas Sarkozy le 22 octobre 2008, et présidé par l'ancien Premier ministre Edouard Balladur, ce Comité est chargé de réfléchir à une nouvelle organisation territoriale de la France, dans l'objectif de simplifier les structures, de clarifier les compétences et de maîtriser les dépenses locales.

égalité et de cohésion



Saint-Malo vu depuis l'île du Grand Bé, capitale du Pays de Saint-Malo, à cheval entre les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et du Morbihan.

Le Pays des Coteaux de Bigorre, très actif

Situé dans le département des Hautes-Pyrénées, le Pays des Coteaux de Bigorre est une entité géographique de piémont pyrénéen, organisée à partir de nombreuses vallées transversales, qui donnent un paysage caractéristique de coteaux et de larges plaines.

Valérie Huynh-Rascalon, chef de projet du Pays, raconte que son périmètre a été posé dès 1995 lorsque cinq cantons ont fait le choix politique de se regrouper au sein d'une charte. Le Pays s'est ensuite structuré fin 1996 avec la création du syndicat mixte. Dès lors, différents dispositifs contractuels se sont succédés permettant d'impulser et d'accompagner le développement du territoire.

Le Pays s'inscrit dans une logique de développement commun. Il est à l'origine de la

création de zones d'activité, et de leur répartition sur le territoire. Le développement économique tient compte aussi de l'évolution du territoire : alors qu'il soutenait en 1995 la tournée des boulangers, il accompagne aujourd'hui le développement du télétravail.

Concernant les services à la population, le Pays mène une politique offensive pour garantir aux habitants une qualité de vie au quotidien, et contribuer au maintien des services en milieu rural. Outre la politique de rénovation de l'habitat et de soutien aux activités commerciales et artisanales engagée, une maison de santé sera prochainement inaugurée. Elle rassemblera de nombreux professionnels de santé : des médecins généralistes et spécialisés, une clinique vétérinaire et un pôle médico-social avec des services tels que le Service de soins infir-

miers à domicile (SSIAD) et l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR).

« Le Pays est un outil sans lequel le territoire n'aurait peut-être pas pu se développer dans sa configuration actuelle », souligne Valérie Huynh-Rascalon. « Le Pays est un territoire de projets à l'échelle humaine, et tous les investissements sont conduits dans la durée et dans le respect majeur de l'environnement. Il est le fruit d'une histoire commune entre sa population et ses élus. »

La création du Pays a permis de redonner un peu de dynamisme au territoire en le rendant attractif : malgré l'exode rural et le déclin démographique des dernières décennies, il connaît depuis les années 2000 un nouvel essor avec le rajeunissement et l'accueil de nouvelles populations !



La rivière Eure à Marcilly-sur-Eure, dans le Pays Drouais, une région naturelle située autour de la ville de Dreux, principalement en Eure-et-Loir.

ces nouvelles populations et éviter un développement déséquilibré. 276 millions d'euros seront attribués par la

Région au titre de l'aménagement du territoire sur la période 2006-2012. De même, consciente que le développement

local ne se fera qu'au travers d'un projet, d'une coopération et d'une capacité d'ingénierie, la Région souhaite donner à tous les territoires de projet les moyens de mise en œuvre et alloue ainsi une dotation financière de 13 millions d'euros pour l'ingénierie.

Toutefois, selon Loranne Bailly, seuls les Pays « projets », qui ont compris que la coopération était indispensable et qui apportent une véritable valeur ajoutée au territoire, ont un avenir demain.

ISABELLE ALLEMAND

¹ Association de promotion et de fédération des pays.